

EMPREINTES DE DISTRIBUTEUR  
oo

Devant ce nouveau système d'affranchissement, la Philatélie se devait de réagir. Est-ce un timbre ? Est-ce une étiquette ? Est-ce postal ? Oui, c'est postal puisque émis par la Poste avec validité d'affranchissement. Etiquette certainement, timbre-poste reste à voir.

Les collectionneurs qui se plaignent qu'il y a trop de timbres, mais toujours avides de nouveautés et d'inédits, ont entamé cette nouvelle collection. Mais devant le nombre d'appareils en fonction et le nombre de possibilités (en Belgique de 1 à 99 Frs) il est à craindre que cela ne mène très, très loin.

Aussi il fallait prendre des décisions. L'Union postale universelle et l'Association des éditeurs de catalogues ont pris leurs distances avec cette nouvelle marchandise.

Lisez ci-après le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association des éditeurs de catalogues en juin dernier à Bâle :  
Recommandation ASCAT au sujet des timbres automatés - Ce thème fort important requiert une prise de position immédiate de la part de tous les éditeurs. Les auto-collants sont un produit des temps modernes qui ne peut pas être ignoré, mais doit être pris en considération dès le début et être soumis à des règles fixes et généralisées :

- (a) il est important avant tout de ne pas les appeler "timbres-poste" ni dans les catalogues, ni dans les publications. On propose de les nommer : "empreintes de distributeur" "Automaten-Marken" et "Machine labels".
- (b) ils doivent être catalogués sous un chapitre à part.
- (c) il faut indiquer dans la description seulement l'empreinte de base sans spécifier les différentes valeurs.

L'Union Postale Universelle interrogée à ce sujet a exclu que les auto-collants puissent être comparés aux timbres-poste et a refusé de les distribuer parmi ses membres comme elle le fait généralement avec les timbres que les différents Gouvernements lui envoient.

Vous voilà maintenant prévenu !!!

Extrait de la revue IFSDA (International Federation of stamp dealers' associations) d'août 1983.